

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 41 (1905)

Heft: 30-31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

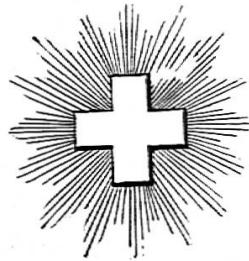
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 30-31.



LAUSANNE

3 août 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les classes dites d'avancement.* — *Mutualité scolaire.* — *Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud, Jura bernois.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Rédaction.* — *Dictées.* — *Analyse logique.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Calcul de résultats à telle approximation donnée.* — *Comptabilité : Prix de revient.* — *Conseils.* — *Errata.*

LES CLASSES DITES D'AVANCEMENT.

(*Système du Dr Sickinger, à Mannheim.*)

Qui ne connaît le développement magnifique que prend de nos jours le domaine scolaire ? Bâtiments conformes aux dernières exigences de l'hygiène, gratuité de l'enseignement et du matériel, classes gardiennes, colonies de vacances, cuisines et médecins scolaires, distributions de vêtements aux enfants pauvres, asiles d'aveugles, de sourds-muets, d'enfants épileptiques, institutions en faveur des enfants faibles d'esprit ou idiots, lois protégeant l'enfance contre l'exploitation dans les fabriques ou par des parents peu scrupuleux ; que reste-t-il à faire après tout cela ?

Certes, l'école a réalisé, au siècle passé, des progrès énormes, et le génie de Pestalozzi a rayonné au loin dans les pays et parmi les peuples, éclairant les esprits, élargissant les cœurs, développant les consciences. Mais est-ce à dire que l'école populaire remplisse pleinement sa mission et qu'elle n'a qu'à laisser les choses suivre leur cours normal ? Loin de là. Nombreuses sont les tâches qui, de l'avis de pédagogues et d'hygiénistes très connus, attendent encore leur solution. Il en est une surtout qui attire de plus en plus l'attention des hommes qui s'occupent d'éducation : celle de permettre à *tous* les enfants, par une éducation strictement appropriée à leurs aptitudes, de devenir des citoyens capables de remplir utilement leur rôle dans la société.

Depuis qu'on a commencé à fixer par des chiffres les résultats

obtenus par l'instruction publique, on s'est rendu compte que l'organisation actuelle de nos écoles est encore très loin d'avoir atteint ce but. La statistique des élèves libérés de l'école, telle qu'elle existe dans de nombreuses villes, prouve, en effet, que, pendant leur scolarité, un quart et même la moitié de tous les élèves de l'école primaire, ont dû répéter une ou plusieurs fois une classe ou une autre. (Cette proportion s'applique à quelques villes allemandes; j'ignore quel serait le résultat pour nos cantons romands). Ils n'ont donc pas reçu tout l'enseignement que doit donner l'école, puisqu'ils n'ont pas parcouru toutes les classes; leur instruction contient de grandes lacunes; elle n'est pas complète, et, ce qui est pis encore, ces élèves quittent souvent l'école sans avoir contracté l'habitude d'un travail régulier, sans avoir acquis le sentiment du devoir qui est la première exigence dans tous les métiers; ils n'ont pas appris à avoir confiance en leur propre force, ils s'en vont sans connaître la joie et la volonté du travail.

Comment expliquer cet insuccès hautement affligeant, prouvé cependant par la statistique, d'un enseignement pour lequel on dépense tant d'argent et de travail?

Plusieurs causes agissent ensemble dans des proportions différentes, suivant la localité: classes trop nombreuses, programmes trop chargés, fréquents changements de domicile des élèves, travaux à la maison, et surtout un facteur intérieur: la différence très grande des aptitudes et de la capacité de progresser qui existe entre les enfants des écoles primaires, ainsi que le fait de ne pas en tenir assez compte dans l'organisation des classes et dans la fixation du but à atteindre.

Goethe a dit dans un de ses ouvrages: « Le bonheur, c'est le développement de nos capacités ». C'est exprimer d'une manière précise le but et en même temps la difficulté de l'éducation des enfants, surtout de l'éducation de la masse. D'un côté, l'homme a droit au développement de toutes ses facultés; car, sans celui-ci, il ne peut pas remplir utilement son devoir d'homme et de citoyen; d'un autre côté, les capacités humaines ont été distribuées si inégalement par la nature, qui déteste toute uniformité, qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais deux individus physiquement égaux, sans parler de l'égalité intellectuelle, comme on ne trouvera jamais, au même arbre, deux feuilles d'une structure exactement semblable.

Et, malgré cet état de choses, on n'a prévu, jusqu'à ce jour, qu'un seul et même enseignement, donné dans les mêmes conditions, et un seul et même but à atteindre, pour la grande masse des enfants de l'école primaire dont les aptitudes et le développement intellec-

tuel présentent pourtant les plus grandes différences. Cet enseignement uniforme donné à chacun a été établi d'après un être de capacité moyenne, construit théoriquement, dans l'intention très louable, il est vrai, d'accorder par là les mêmes droits à tous les enfants. Les chiffres de la statistique des élèves libérés prouvent à l'évidence que ce chemin, suivi jusqu'à maintenant, ne mène pas au but. L'explication de ce fait est très simple.

Pour l'école primaire qui, d'après la loi, n'a pas le droit d'exclusion, mais doit recevoir et instruire tous les enfants, du plus doué jusqu'au plus arriéré, la formule : « les mêmes droits pour chacun » ne peut pas avoir le sens de : « tous les enfants ont *droit à la même instruction* » ; elle doit nécessairement être interprétée ainsi : « tous les enfants ont le *même droit à l'instruction* ». En d'autres termes : l'égalité de droits, garantie à tous par la loi, ne consiste pas en une égalité de l'enseignement, mais dans la même possibilité pour chaque enfant de recevoir, dans les années où il est obligé de fréquenter l'école, l'instruction correspondant à ses capacités individuelles qui elles-mêmes dépendent de la nature et des conditions dans lesquelles l'enfant vit.

C'est donc par erreur que la justice que l'on voulait offrir à tous les enfants a été considérée, jusqu'à nos jours, comme étant identique avec l'égalité formelle. On a ainsi fait un grand tort au point de vue intellectuel, moral et hygiénique, à un très grand nombre d'enfants des écoles publiques.

Chacun connaît les nombreux désavantages du système des trainards et de la non-promotion.

Si le manque d'intelligence ou de compréhension empêche un élève de suivre ses camarades, il perd très vite tout intérêt à l'enseignement ; il ne veut et ne peut souvent plus faire travailler ses petites forces. Blâmé des maîtres, méprisé des camarades, grondé par les parents, le pauvre enfant souffre. Se sentant incapable de satisfaire aux exigences qui dépassent ses moyens et qu'il ressent, pour cela même, comme injustes, il perd la volonté et le zèle et mène une existence sans joie. Parfois il se venge de ses maîtres et de ses camarades par toute espèce de farces et de méchancetés. Forcé de répéter chaque année, il devient souvent une vraie calamité pour le maître.

Si la cause du retard réside dans un état maladif, la santé souffre beaucoup des efforts continus et de l'attention soutenue que demandent les leçons. Souvent, en outre, l'enfant doit, dans ce cas, avoir recours à des leçons particulières qui ne font qu'augmenter le surmenage du cerveau. Mais le plus grand inconvénient est que ces malheureux retardés arrivent à la fin de leurs huit années

d'école sans avoir reçu un enseignement complet. Il est évident que leur activité dans la vie, ainsi que leur position sociale, en seront influencées défavorablement. Les maîtres des écoles complémentaires et professionnelles et les experts pédagogiques chargés d'examiner les recrues pourraient en dire long du savoir et surtout de la volonté de ces jeunes gens négligés à l'école.

Mais comment réagir avec succès contre ce mal ? La chose est moins difficile qu'elle n'en a l'air. Si la divergence entre les capacités et les aptitudes au travail des enfants du même âge est trop grande pour qu'il soit possible de trouver un seul mode de travail, une seule manière d'enseigner sans demander trop aux uns et ne pas demander assez aux autres, pourquoi ne pas avoir recours, comme cela se fait dans tous les domaines, à la division du travail ? Pourquoi ne pas chercher, par le principe de la différenciation, à établir une proportion acceptable entre ce que l'école exige des enfants et ce que leurs capacités permettent de fournir ?

Il est vrai que l'idéal : « l'enseignement doit être conforme à chaque individu », ne peut pas être atteint à l'école qui doit instruire des masses. Mais on peut former des classes d'élèves ayant à peu près les mêmes capacités et aptitudes individuelles. Les grands centres dont les écoles ont déjà de nombreuses classes parallèles peuvent y arriver sans avoir besoin de modifier l'organisation scolaire. Jusqu'à nos jours, les conditions de travail et de l'enseignement étaient uniformes dans les différentes classes parallèles qui avaient aussi, autant que possible, le même nombre d'élèves. Quoi de plus naturel que de se servir de ces mêmes classes, mais d'établir entre elles une gradation d'après les capacités intellectuelles des élèves de la même classe d'âge ? On adapterait les conditions du travail aux besoins différents des divers groupes. De cette manière, la totalité des enfants du même âge seraient, par des voies différentes, conduits au même but qui est le développement intensif des capacités individuelles.

Il suffira en général d'établir les trois degrés suivants :

1. Classes pour les élèves capables de recevoir l'enseignement normal et de parcourir régulièrement les huit classes sans en répéter aucune.

2. Classes pour les élèves de capacité moyenne ou avançant irrégulièrement pour une raison ou pour une autre, et qui, dans l'état actuel des choses, doivent répéter quelques classes et quitter l'école sans avoir obtenu un enseignement complet.

3. Classes pour les élèves anormaux qui atteignent l'âge de libération sans être sorti du degré inférieur.

Aux personnes peu au courant des choses scolaires et même à

un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, cette séparation d'après les capacités semblera une innovation, difficilement réalisable.

Mais n'oublions pas que l'école publique pratique depuis long-temps cette séparation par le droit qu'elle possède de ne pas promouvoir un élève qui n'a pas obtenu la moyenne dans les trois ou quatre bulletins annuels. Ces élèves non promus sont séparés de leurs anciens camarades de classe, non seulement extérieurement mais encore par l'enseignement qu'ils reçoivent et qui est celui prévu pour la classe d'âge précédent la leur. La manière de traiter les élèves faibles, préconisée par le Dr Sickinger, à Mannheim, évite à ceux-ci la honte de se trouver avec des camarades plus jeunes ; elle leur assigne une place dans une classe à part, avec de nombreux compagnons du même âge ; ce ne sont plus des enfants à moitié délaissés ; au contraire, ce sont eux qu'on entourera des plus grands soins.

Cette gradation d'après les capacités, la Prusse l'a déjà introduite dans son école complémentaire. Dans quelques-unes de nos écoles publiques, cette différenciation a aussi commencé par la création des classes auxiliaires et spéciales pour les retardés ou faibles d'esprit. La troisième des catégories d'élèves, dont il a été question, existe donc déjà dans plusieurs villes, et on peut affirmer que tout le monde est aujourd'hui d'accord pour trouver excellente l'idée des classes spéciales. Quant aux élèves capables, rentrant dans la première des trois catégories indiquées, ils ont à leur disposition toutes les classes des écoles publiques et supérieures pour acquérir des connaissances utiles. Ainsi, il n'est que juste de donner un enseignement conforme à leurs capacités aux élèves d'intelligence moyenne qui rentrent dans la seconde catégorie et forment une proportion considérable de la population scolaire.

Si, malgré toutes ces raisons, il restait encore des doutes concernant la réalisation de cette séparation en trois degrés de capacités, ils devront disparaître devant le fait que la réforme dont nous parlons a été introduite avec plein succès, dans l'espace relativement court de quatre à cinq ans, dans les écoles publiques de la ville de Mannheim (Grand-Duché de Bade), dont le Dr Sickinger est le directeur.

Pour que chaque enfant obligé à fréquenter l'école reçoive un enseignement lui permettant de manifester autant que possible ses capacités innées, l'école publique obligatoire de Mannheim a créé les trois catégories suivantes, ayant chacune un enseignement et des conditions de travail nettement distincts :

1. Classes principales pour les élèves qui avancent régulièrement,

avec un grand nombre de divisions parallèles réparties entre les différents bâtiments scolaires.

2. Classes d'avancement pour les élèves de capacité moyenne et avançant irrégulièrement, avec un nombre moins grand de divisions parallèles logées dans les bâtiments dont la situation permet une fréquentation facile de tous les quartiers.

3. Classes auxiliaires pour les élèves anormaux, six pour le moment, logées dans deux bâtiments avec situation centrale.

Toutes ces catégories font partie intégrante des écoles publiques. Il existe entre elles une corrélation en ce sens qu'en cas de progrès sensible ou de recul accentué les élèves peuvent facilement passer de l'une à l'autre, généralement au début d'une nouvelle année scolaire, mais exceptionnellement aussi dans le courant de celle-ci.

Partant du principe que les élèves moins doués ont besoin de plus de soins et de stimulants intellectuels, on a accordé aux classes d'avancement et aux classes auxiliaires les avantages suivants : nombre d'élèves moins élevé, travaillant avec des maîtres spécialement qualifiés qui les suivent autant que possible d'une classe dans l'autre ; programme réduit à l'indispensable. Pour augmenter l'influence individuelle il y a encore, à côté de l'enseignement à la classe entière, celui donné par petits groupes. Enfin, pour développer physiquement ces enfants qui sont souvent de constitution délicate ou maladifs, on les admet dans les colonies de vacances, dans les classes gardiennes et on leur délivre tous les jours un repas chaud. Actuellement, Mannheim possède 47 classes d'avancement de la 2^e catégorie avec 30 ou 31 élèves par classe. Ce nombre restreint a été atteint très simplement, sans augmenter les dépenses ni le nombre des maîtres, en donnant à chacune des 30 classes principales deux élèves de plus, 46 au lieu de 44.

L'établissement de ces classes parallèles n'occasionne pas, à Mannheim, des dépenses supplémentaires ; mais les résultats obtenus sont plus précieux qu'avec l'ancien système uniforme. Les faibles forces sont maintenant développées d'une manière méthodique et intensive ; il est possible de les rendre utiles à la société, sans pour cela entraver le développement et le travail des élèves mieux doués. Les rapports officiels des inspecteurs enregistrent, à plusieurs reprises, avec grande satisfaction, les résultats réjouissants de cette division rationnelle du travail. En général, toutes les personnes intéressées à cette réforme en sont satisfaites : élèves, maîtres, parents, autorités, même les partis politiques.

Et pourtant les objections ne manquèrent pas lorsqu'il s'agit de faire les premiers essais avec les classes d'avancement. Trois surtout furent présentées à mainte reprise : quelques personnes crai-

gnaient qu'il ne se trouvât pas assez de maîtres pour diriger les nouvelles classes ; d'autres s'imaginaient que les parents y verraient l'établissement d'une sorte de castes ; on voyait un autre obstacle enfin dans le long parcours à effectuer pour arriver aux maisons d'écoles où étaient logées les classes d'avancement. Rien de tout cela ne s'est réalisé. Jusqu'à ce jour, la direction des écoles a toujours reçu plus d'offres qu'elle n'avait besoin de maîtres. Il faudrait s'étonner du contraire à notre époque où chacun s'intéresse particulièrement aux réformes sociales et où les idées de Pestalozzi trouvent de nouvelles applications. La seconde objection a aussi été vite réfutée ; les classes d'avancement et de retardés ne sont pas concentrées dans un ou deux bâtiments spéciaux, mais logées dans les mêmes maisons que les classes principales. L'introduction de ce système permet en outre de voir, une fois de plus, combien, en général, les couches inférieures de la population savent apprécier et estimer la valeur d'une bonne instruction, sans faire un trop grand cas de certains inconvénients extérieurs, comme par exemple un chemin d'école plus long. Les parents se rendirent bientôt compte que le fait de fréquenter une classe d'avancement ou de retardés n'implique pas une humiliation et ne porte aucun préjudice aux enfants. Ils reconnaissent bientôt que grâce aux soins spéciaux ceux-ci faisaient des progrès plus rapides et aimaient mieux aller à l'école.

L'organisation de l'école publique, sur la base des capacités des élèves, a été discutée au 1^{er} Congrès international d'hygiène scolaire à Nuremberg, en avril 1904. La question occupe depuis lors une place prépondérante dans les revues de pédagogie et d'hygiène. En Allemagne, en Suède, en Autriche, en Danemark, cette idée gagne du terrain. Le Dr Sickinger exposera son système au cours de vacances à Iéna, au mois d'août prochain. En Suisse, il a fait des conférences à Saint-Gall et à Zurich. Cette dernière ville, tentera, l'année prochaine, un essai sur une grande échelle.

Ce sentiment d'humanité qui veut donner à chaque enfant le droit au développement de ses facultés particulières n'est autre chose qu'un héritage de Pestalozzi qui demandait l'instruction et l'éducation pour tous les enfants, mais voulait en même temps qu'il fût tenu compte de leurs dispositions individuelles. On trouverait dans ses ouvrages un grand nombre de passages éloquents qui condamnent l'enseignement uniforme, adapté à une sorte de type moyen, tel qu'il se donne de nos jours, offrant la même nourriture aux malades et aux bien portants, aux intelligents et aux retardés.

Quelle importance aura ce nouveau système, basé sur l'individualité de l'enfant ? Quelle en sera la portée ?

Au point de vue social, l'école ne possède pas les moyens d'améliorer immédiatement la situation sociale de la maison paternelle qui exerce une influence primordiale sur le développement intellectuel de l'enfant. L'école doit accepter comme tels les résultats de l'hérédité et d'autres facteurs du passé. C'est pourquoi elle remplira le mieux sa mission sociale en cherchant à atténuer autant que possible les conséquences fâcheuses de l'hérédité et du milieu.

Elle le fera en entourant de soins particuliers et d'une sollicitude spéciale les enfants dont les conditions physiques et psychiques seront les moins favorables et en favorisant individuellement les éléments faibles.

Cette augmentation de sollicitude pour les faibles, qui n'est que justice au point de vue social, est avantageuse également au point de vue de l'économie nationale.

Le siècle qui vient de se terminer a été caractérisé par des guerres politiques et nationales ; celui qui vient de commencer se distinguerà par les guerres économiques qui seront conduites avec plus de rigueur et entraîneront des pertes plus considérables que les autres. Les peuples qui veulent lutter avec honneur et succès se trouveront placés devant une tâche nouvelle : réveiller toutes les capacités des masses populaires, les faibles aussi bien que les fortes et les amener au maximum de développement. Car dans la lutte économique entre les peuples l'avantage sera du côté de la nation qui saura tirer profit, en faveur de l'ensemble, de chacune des forces isolées. Un des facteurs les plus importants de la capacité de travail d'un peuple entier est précisément une influence éducative intensive dans les années les plus favorables au développement, c'est-à-dire pendant les années d'école. Si l'on veut donc que la qualité des citoyens se développe avec la quantité de la population, il faut agir surtout sur la classe du peuple dont les enfants ne passent à l'école que le temps prescrit par la loi ; car c'est par eux avant tout que la qualité risque de diminuer au profit de la quantité. C'est pourquoi l'école populaire moderne doit être organisée de manière à ce que les enfants moins doués qui forment une partie intégrante de la population puissent prendre part au développement intellectuel et moral de toute la nation.

Des considérations de politique générale parlent aussi en faveur d'une plus grande sollicitude pour les enfants moins capables. Le droit de vote s'étend également aux citoyens de moindre intelligence. Si l'Etat accorde à tous les citoyens le droit de porter un jugement sur les questions les plus importantes, cela n'implique nullement que chacun soit capable de le faire. Mais le législateur exige de chacun l'acquisition de la faculté de jugement nécessaire.

C'est dans leur propre intérêt que l'Etat et les communes ont donc le devoir indispensable de créer des institutions grâce auxquelles les moins doués, par un enseignement conforme à leurs capacités, seront rendus de plus en plus aptes à exercer le droit de vote en toute connaissance de cause.

Et ainsi nous arrivons à cette conclusion : des considérations politiques, économiques, sociales, hygiéniques et pédagogiques assignent à l'école populaire du XX^e siècle une nouvelle tâche : celle d'abandonner le système d'un enseignement uniforme, donné à tous les enfants sans tenir compte de leurs capacités très différentes, et d'instituer, par contre, en établissant des classes d'avancement et de retardés, un enseignement à la portée de chacun, et que tous les enfants, même les moins doués, pourront suivre avec profit.

Y.

Mutualité scolaire.

M. le juge cantonal *Correvon* résume dans le *Bulletin de la Fédération des Sociétés de Secours de la Suisse romande* les discussions qui ont eu lieu dans les dix-neuf conférences de district des instituteurs du canton de Vaud, le 11 mai 1905, au sujet de la mutualité scolaire, sujet mis à l'ordre du jour de ces conférences par circulaire du Département de l'instruction publique de ce canton, en date du 11 avril dernier.

La conférence de *Vevey* a décidé, par 34 voix contre 14, de ne pas entrer en matière en ce qui touche la mutualité scolaire.

Dans celle de *Nyon*, ce sujet a soulevé une longue discussion. Tandis qu'un des membres de la conférence voit venir ce nouveau rouage de mauvais œil, car ce sera un surcroit de travail pour l'instituteur, la mutualité scolaire a trouvé plusieurs défenseurs. En définitive, vu la difficulté de la question et le fait qu'elle est encore trop imparfaitement connue, la conférence a voté son renvoi à l'autorité supérieure pour étude, tout en exprimant le vœu qu'on n'introduise pas la mutualité scolaire pour le moment.

Grandson estime que c'est un projet difficilement réalisable et qui n'est pas suffisamment étudié pour pouvoir être discuté.

Echallens. Vu l'œuvre avancée et l'importance de la question, la conférence a décidé de renvoyer l'étude de la question à une conférence ultérieure.

La Vallée estime que le personnel enseignant est insuffisamment renseigné sur ce qui se fait ailleurs dans ce domaine et ne peut se prononcer en connaissance de cause sur cette question. La conférence décide de soumettre la question à l'étude d'un rapporteur qui présentera son travail dans la prochaine séance.

Les conférences d'*Avenches*, *Moudon*, *Orbe*, *Rolle* se sont aussi bornées à renvoyer la question à l'étude d'un rapporteur pour une prochaine séance.

Lavaux a pris la même décision après une discussion intéressante. Il a été émis le vœu que l'épargne ne doit être ni forcée, ni régulière et plusieurs doutent que l'école puisse s'occuper d'une manière efficace de la création de ces *caisses d'épargne scolaire*.

Aigle a nommé une commission de cinq membres dont deux dames, pour étudier la question.

Yverdon. Le président a introduit le sujet en exposant en quelques mots les articles parus dans *l'Éducateur*. Ce nouveau rouage étant compliqué, il est procédé à la nomination d'une commission de cinq membres dont deux dames, qui présentera un rapport dans la prochaine séance.

Cossonay. Le président insiste sur l'importance de la question. Divers orateurs parlent en faveur de la mutualité scolaire qui, disent-ils, est à recommander. Une commission de cinq membres, dont deux dames, est chargée de présenter un rapport complet sur la question.

Lausanne. Le bureau de la conférence avait chargé un membre d'introduire le sujet, ce qu'il a fait d'une manière intéressante en formulant un certain nombre de thèses dont la première était ainsi conçue : la mutualité scolaire est une œuvre d'éducation morale et sociale. Cette thèse a été admise après discussion. Quant aux autres, la conférence a décidé qu'elles feront l'objet d'une étude au point de vue administratif. Cette commission fera son rapport dans la prochaine conférence.

Aubonne a pris la décision suivante : le principe de la mutualité scolaire est excellent à recommander ; il serait toutefois important de ne pas faire une obligation au déposant de placer à époque fixe une somme déterminée.

Morges a admis le principe de la mutualité scolaire, après une discussion fort intéressante.

Payerne, après avoir entendu un exposé général de la question telle qu'elle a été résolue en France, a émis un vœu favorable au principe de la mutualité scolaire servant de base à l'assurance-vieillesse.

Pays-d'Enhaut. Après avoir rappelé les articles de *l'Éducateur*, le président a lu quelques extraits d'un journal français *Après l'école*, qui explique très bien ce qu'est la mutualité scolaire en France. Le procès-verbal de la conférence reproduit nombre de chiffres cités par ce journal et qui prouvent l'importance de l'épargne sous la forme de la mutualité, surtout si deux jeunes gens, après avoir fait partie de la mutualité scolaire, se marient et réunissent les avantages de cette institution au point de vue de la retraite. C'est une heureuse association de l'épargne et de la prévoyance et nous ne pouvons qu'applaudir à cela, en souhaitant de voir se fonder chez nous ces excellentes caisses mutuelles.

L'assemblée unanime exprime le vœu de voir bientôt ce progrès réalisé chez nous, en prenant pour modèle *Les petites Caré* françaises.

Oron. Un membre a présenté un rapport court, mais très intéressant. Il relate ce qui a été fait en France dans ce domaine jusqu'à ce jour ; il dit les avantages de l'épargne, de la mutualité qui développeront chez nos enfants l'esprit d'économie, l'amoûr du prochain, la prévoyance. Il indique les principaux obstacles qui se présenteront : le peuple vaudois est peu enthousiaste des idées nouvelles, un certain égoïsme bourgeois, l'indifférence.

Après discussion, la conférence adopte la conclusion suivante :

Frappés de l'importance de la mutualité scolaire comme œuvre humanitaire et sociale, nous sommes partisans de son introduction dans les écoles vaudoises.

Après avoir fourni ces renseignements, M. Correvon ajoute que, le 1^{er} juin, il

s'est rendu à Thonon pour voir sur place le fonctionnement de la mutualité scolaire dans cette région, en compagnie de M. Buxcel, le rapporteur sur cette question à la conférence de Lausanne du 11 mai. — Reçus avec la plus grande amabilité par MM. Reynaud et Germain, président et trésorier de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Thonon, ainsi que par M. Moine, instituteur, ils ont pu constater que cette institution marche sans difficulté et dans des conditions de simplicité qui sont un grand facteur pour la réussite de l'œuvre.

M. Correvon estime qu'en somme nous pouvons être satisfaits de l'accueil fait à l'idée de la mutualité scolaire par les instituteurs vaudois. Il est donc à espérer que dans un prochain avenir, la canton de Vaud parviendra à introduire dans ses écoles cette institution si importante pour l'avenir de la mutualité. La *Fédération romande* ne peut qu'appuyer énergiquement ce mouvement.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — **Conférences générales.** — Samedi 15 juillet étaient réunis au Champ-du-Moulin MM. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'instruction publique ; Rougemont, secrétaire ; Latour et Blaser, inspecteurs des écoles ; les membres du Comité de la Société pédagogique, et le correspondant neuchâtelois à *l'Educateur*.

Etaient aussi présentes les deux personnes désignées comme rapporteurs généraux, soit M^{lle} Straub, institutrice à Neuchâtel, pour la première question : *L'école et les travaux domestiques* ; et M. Edgar Thiébaud, instituteur à Chézard, pour la deuxième : *La scolarité*.

La lecture des diverses conclusions formulées par les rapporteurs de districts a provoqué une longue et très intéressante discussion ; puis M. Quartier-la-Tente, tout en disant le vif plaisir qu'il a eu à lire les rapports de districts, a résumé avec autant de précision que de clarté les opinions essentielles émises et qui fort probablement seront les bases des rapports généraux.

Ces opinions, nous les tairons aujourd'hui, nous réservant de les présenter aux lecteurs de *l'Educateur* au lendemain des conférences générales, conférences qui auront lieu à Neuchâtel dans la première quinzaine de septembre prochain.

CH. HINTENLANG.

VAUD. — L'ancien et le nouveau Comités de la Société Pédagogique Vaudoise se sont réunis à Lausanne le 20 juillet pour opérer la transmission des pouvoirs.

Le nouveau Comité s'est ainsi constitué :

M. Antoine Pache, à Moudon, président — M. Julien Magnin, à Lausanne, vice-président et rédacteur du *Bulletin* — M. Jaques Masnata, à Daillens, secrétaire — M. Jules Baudat, à Corcelles près Concise, caissier — M. Robert Ramuz, Grandvaux, correspondant de *L'Educateur*.

A l'issue de la séance, d'aimables paroles ont été échangées entre les partants et les arrivants. Pour l'instant la tâche de ce nouveau comité semble plus aisée que celle de ses prédécesseurs. Ses premiers soins seront de publier les nouveaux statuts et d'organiser les sections.

R. R.

— **Réunion de classe.** — La classe de 1877 a fêté son 28^{me} anniversaire par une délicieuse réunion qui a eu lieu à Aubonne le samedi 24 juin.

Les promoteurs de cette joyeuse journée, car elle le fut dès le matin au départ du train, les collègues et amis C. Renaud, Ch. Corthésy, L. Cornaz, ont droit à toutes nos félicitations.

La partie, très gentiment organisée par les amis d'Aubonne-Allaman, a débuté par la dégustation d'un pétillant vin d'Aubonne accompagné d'une appétissante salée au fromage préparée par les bons soins de M^{me} Corthésy. Il y eut ensuite tour en ville, promenade du Chêne, puis pose du groupe à l'atelier de l'ami César. Cette photographie fera bonne figure à côté de celle tirée il y a vingt ans à la sortie de l'Ecole normale ; ce sera un charmant souvenir que les absents à la réunion regretteront vivement.

Après un succulent banquet et une dégustation d'un crû hors ligne à la cave de l'ami Dubugnon, partie en braeck offerte gracieusement par le généreux Léon. — Partie charmante, joie exubérante, réminiscence des vieux chants de l'époque, et arrêt à Bougy à la bibliothèque intéressante et bien garnie de M. H. Meylan, ancien député, auquel on peut réitérer félicitations, vifs et sincères remerciements pour son excellent vin bouché. Visite des pressoirs, nouvel arrêt, nouveaux chants et en route.

La descente s'effectue pleine d'entrain par le Mont-sur-Rolle, et enfin sur Allaman, non sans avoir dit un petit bonjour au vénérable et jovial papa Cauderay, ancien député, qui ne s'est point encore départi de sa belle voix et de sa bonne humeur. But de l'excursion, Allaman, où M^{me} L. Cornaz et sa famille ont préparé un vrai festin de noce auquel tous les convives font honneur. Une visite dans les vastes chantiers de la fabrique de tuyaux en ciment de notre amphytrion témoigne de son activité et de son intelligence. Caractère entreprenant, énergique et persévérant, l'ami Léon, fort bien secondé par son frère, est arrivé à la tête d'une entreprise florissante, dont les produits sont appréciés au delà des limites de la Suisse romande.

L'heure du départ est trop tôt là ; il faut se séparer, mais on ne le fait pas sans remercier d'une façon toute particulière nos généreux hôtes de l'heureuse journée et sans s'être donné rendez-vous en 1907, anniversaire des trente années de brevet, chez l'excellent Fritz, à Trey.

Sur 23 élèves que comptait la «célèbre» classe, comme certain directeur se plait à la dénommer, 8 seulement sont encore en fonctions, 5 sont décédés, 2 sont devenus députés au Grand Conseil, 1 est inspecteur au Département de l'instruction publique, 1 autre propriétaire d'une importante exploitation industrielle ; il y a en outre 1 chef de gare, 1 banquier, 1 imprimeur-photographe, 1 chef de bureau, 1 agronome, 1 patron relieur, et enfin 1 seul est parti en Egypte en 1877 ; dès lors, on en a été sans nouvelles. *Un participant heureux et satisfait.*

** Les divers cours de perfectionnement pour instituteurs et institutrices primaires et secondaires sont suivis cette année par 21 Vaudois, soit 7 aux cours de vacances de Bâle, 9 au cours normal de gymnastique à Neuchâtel et 5 au cours normal de travaux manuels à St-Gall.

JURA BENOIS. — **Synode libre du district de Delémont.** — Il s'est réuni samedi 22 juillet à Boécourt, sous la présidence de M. Marcel Nussbaumer, maître recondaire à Delémont. M. le maire Bourquard et M. le curé Jobin, délégué au synode cantonal, assistaient à la séance. Un chant est exécuté sous la direction de M. Steiner, professeur.

M. Rieder, instituteur à Courroux, présente un rapport très détaillé sur le *payement des instituteurs primaires par l'Etat*. Ce serait pour l'Etat une dépense en plus de deux et demi millions. Comme conséquence, il en résulte que la nomination du corps enseignant serait de la compétence du gouvernement. L'auteur du mémoire croit que ce système assurerait à l'éducateur plus d'indépendance, plus de liberté, d'autorité, de prestige et moins de frottements avec la population. Le traitement initial de l'instituteur serait de 1200 fr. auxquels il faudrait ajouter annuellement une subvention d'âge de 100 fr. pour instituteur et de 50 francs pour institutrice et cela pendant une période de 10 ans consécutifs. Il ne serait rien changé aux prestations en nature des communes. Les nominations se feraient sur la proposition des inspecteurs scolaires et de la Direction de l'instruction publique. Une autre proposition demande que les maîtres soient élus sur la recommandation des commissions scolaires avec le préavis facultatif de l'inspecteur des écoles.

Quant à trouver les deux ou trois millions nécessaires pour cette réforme, l'auteur du mémoire croit qu'on les obtiendrait par une petite contribution des communes, par la subvention fédérale, par des économies à faire dans le budget cantonal, par la suppression de tout subside aux communes pour constructions scolaires, par les recettes de l'alcool. Le principe du payement et de la nomination des instituteurs par l'Etat, s'il réunit la majorité des opinions, se trouve en présence d'une minorité qui tient au mode d'élection actuel et cite divers inconvénients de la réforme proposée au vu des expériences faites en France sous ce rapport.

M. Rollier, maître secondaire à Delémont, lit ensuite un travail intéressant sur les *conséquences qu'a eues sur l'instruction publique dans nos contrées le développement énorme de l'industrie*. L'introduction des machines et les progrès de la science ont changé complètement le rôle de l'ouvrier. La concurrence est devenue le grand régulateur du mécanisme économique dans nos sociétés actuelles. Le grand mouvement industriel moderne a eu et aura encore une influence directe sur les programmes et les méthodes d'enseignement. D'un autre côté, l'industrie a transformé profondément notre éducation publique, nos mœurs et nos habitudes sociales. Cette double influence, M. Rollier l'étudie en détail dans son rapport. L'espace nous manque pour en donner un aperçu un peu complet, mais ce qu'on peut dire, c'est que toutes les propositions de M. Rollier sont marquées au coin du bons sens, de l'observation des faits économiques et des progrès à réaliser dans notre instruction publique.

M. Mouche, instituteur, à Courtételle, répond ensuite négativement à la question de savoir si le *Bulletin de la Société des instituteurs* doit être transformé en un organe de parti destiné exclusivement à la défense des intérêts du corps enseignant. Le rapporteur estime qu'un journal de combat coûterait excessivement cher et que les revues pédagogiques et la presse politique suffisent pour soutenir les intérêts du corps enseignant. L'assemblée est tout entière de l'avis de M. Mouche. Les comptes de la section sont approuvés. Ensuite, une quarantaine de sociétaires font honneur à l'excellent dîner préparé par M^{me} Crétin, où, au dessert, de bonnes paroles sont encore prononcées, de joyeuses chansons sont encore dites sous la direction énergique et spirituelle du major de table, M. Constant Billieux, instituteur, à Séprais.

H. GOBAT.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le canton de *Zurich* vient d'adopter une loi portant la création de nouveaux locaux pour l'Université et l'Ecole cantonale de *Zurich* ainsi que pour le technicium de *Winterthour*. A une majorité de 45,000 voix il a accordé le crédit de 2,260,000 francs. La ville de *Zurich* a accordé 500,000 francs et *Winterthour* 60,000 francs.

Dans sa séance du 8 juillet, le Conseil communal de la ville de *Zurich* a décidé les constructions suivantes : (pour 1907) : 1. Un bâtiment d'au moins 30 salles dans le cercle III ; 2. Un bâtiment de 24 salles dans le cercle IV ; 3. Un bâtiment neuf pour l'Ecole supérieure des jeunes filles. Outre les constructions indiquées, la discussion a déclaré urgentes les entreprises suivantes (pour 1908) : Un bâtiment pour l'Ecole professionnelle et une seconde maison pour le cercle III. De plus, le programme des constructions prévoit encore, pour être exécutés avant 1910 : Un bâtiment scolaire pour chacun des cercles II et V. Un crédit de 25,000 fr. a été accordé pour récompenser les meilleurs projets. Disons encore que, cette année déjà, la ville de *Zurich* entreprend une nouvelle construction scolaire du coût de 116,000 fr.

Elle devra créer, pour le semestre d'hiver, trois nouvelles écoles enfantines dans le cercle III et une dans le cercle V.

Pendant l'année scolaire 1904-05, un des médecins d'école de *Zurich* a examiné les yeux des 2234 élèves de la 6^{me} classe et a trouvé 556 élèves (24,9 %) avec des yeux anormaux, 89 des élèves ayant déjà des anomalies en 1899-1900 (1^{re} classe) ont été guéris ; 188 élèves ayant alors des yeux normaux ont maintenant l'organe de la vue anormal, et enfin 271 sujets sont restés anormaux (125 avec état stationnaire, 85 avec amélioration et 61 avec aggravation).

Le même canton vient d'édicter un règlement fixant les conditions sous lesquelles les jeunes gens qui ont obtenu le diplôme de maturité pourront être admis à l'examen du brevet pour l'enseignement primaire. Ils seront astreints à suivre des cours de pédagogie, de didactique, de musique, de calligraphie, de gymnastique et d'hygiène scolaire et devront y subir un examen en même temps que les candidats de l'Ecole normale. Mais ils seront dispensés de l'examen dans les branches pour lesquelles ils ont obtenu le diplôme de maturité.

Le conseil d'éducation de *Zurich* a également publié des instructions concernant le payement des augmentations pour années de service. Seront comptées en entier les années d'enseignement passées dans un établissement d'éducation ou dans un orphelinat, asile, etc. subventionnés par le canton. On comptera la moitié des années passées dans une école libre du canton de *Zurich* ou dans une école publique d'un autre canton. D'autres années de service ne seront pas comptées. Les instituteurs payeront la prime entière pour les années de service dont il leur sera tenu compte.

La société des instituteurs de la ville de *Berne* a décidé de demander une augmentation du traitement. Actuellement, les maîtres touchent un traitement initial de 2700 fr. (institutrices 1903) et au maximum 3600 fr. (2680 fr.). Les augmentations sont payées tous les cinq ans ; mais il n'est pas tenu compte des années de service en dehors de la ville fédérale, pas même de celles dans le canton, ce qui fait qu'un instituteur ne retire guère le maximum avant 45 à 50 ans. Si l'on tient compte des traitements du personnel enseignant primaire dans les villes de

Zurich, Lausanne, Winterthour, St-Gall, Bâle, etc. où la vie n'est guère plus chère qu'à Berne et si l'on pense que depuis 12 ans — dans l'espace desquels la population de la ville fédérale a augmenté de 30,000 âmes — les instituteurs primaires n'ont pas touché un centime d'augmentation, on ne peut que trouver justes leurs revendications ; augmenter le traitement actuel, soit en tenant compte des années de service dans le canton, soit en payant les augmentations à des intervalles plus rapprochés.

Il a aussi été question de la participation du corps enseignant bernois aux frais d'érection d'un modeste monument (20,000 fr.) à feu M. le conseiller fédéral Schenk qui, le premier, eut l'idée d'une subvention fédérale à l'école primaire. Il a été décidé d'en nantir le Comité cantonal.

Le synode cantonal des instituteurs de *Thurgovie*, réuni à Weinfelden le 3 juillet écoulé a discuté le rôle de l'école dans la lutte contre l'alcool et adopté les thèses suivantes : 1. Les résultats des recherches scientifiques dans les domaines de l'alcoolisme sont si importants que le synode en recommande l'étude à tous les instituteurs. 2. L'Ecole normale en particulier a le devoir de familiariser les futurs instituteurs avec ces résultats. 3. L'école profitera de toutes les occasions favorables pour rendre les élèves attentifs aux nombreux dangers de l'alcool. 4. D'accord avec la récente circulaire du Département de l'instruction publique (voir *Educateur*, N° 24), le synode désire l'organisation de fêtes et courses scolaires en évitant l'usage de l'alcool — ce qui n'empêcha nullement ses membres de se retrouver dans un modeste banquet « avec vin ».

Dans le canton de *Thurgovie*, il est une commune qui, au point de vue du progrès, peut servir d'exemple à toutes les autres : nous voulons nommer la ville d'Arbon. Le bâtiment d'école, achevé en 1900, est depuis longtemps devenu trop petit. Un nouveau sera construit, comprenant 12 salles. L'emplacement choisi aura assez de place pour y construire une halle de gymnastique et un autre collège, dont la nécessité est facile à prévoir. En même temps, la réduction à 60 du nombre maximum d'élèves par chaque classe oblige Arbon à créer 5 nouvelles places d'instituteurs. Mais la commune ne recule devant aucun sacrifice.

La pétition des maîtresses d'ouvrages du canton et des cinq maîtres spéciaux de chant et de gymnastique des villes de Soleure et d'Olten, demandant à être mis au bénéfice des augmentations pour années de service, n'a pas trouvé grâce devant le Grand Conseil du canton de *Soleure*, parce que la loi de 1899, qui règle cette question ne connaît pas ces deux catégories d'instituteurs et d'institutrices.

La même autorité a rejeté une motion tendant à éléver de 1000 à 1200 fr. le traitement minimum des maîtres primaires. De fait, 215 instituteurs sur 317 touchent déjà 1200 fr. augmentations communales). Les communes que cela concerne auraient tranquillement empoché les 100 fr. versés par l'Etat, car le texte de la motion ne les obligeait pas à dépasser les 1200 fr. déjà accordés. Naturellement, les maîtres qui arrivent à 1200 fr. de traitement initial, sont d'accord avec la manière de voir du Grand Conseil, tandis que les 102 autres crient à l'injustice. Ajoutons, pour être complet, qu'un instituteur soleurois touche, outre les 1000 ou 1200 fr. de traitement initial, 150 fr. d'indemnité là où il n'a pas de logement, du bois pour la valeur de 50 fr. et 50 fr. pour les leçons à l'école complémentaire obligatoire. Les augmentations sont de 100 fr. tous les 4 ans, jusqu'à concurrence de 500 fr. après 20 ans de service.

Y.

BIBLIOGRAPHIE

— Au moment de la célébration de la grande fête du travail, à Vevey, nous signalons à nos lecteurs une charmante plaquette que vient d'éditer la maison Payot & Cie, à Lausanne : *La Fête des vignerons à Vevey*, histoire d'une fête populaire, par Edouard Rod. Prix fr. 1. Cette brochure se recommande d'elle-même. Tous ceux qui auront assisté à l'une ou l'autre représentation de Vevey voudront posséder cette étude historique où la plume de Rod retrace les origines et les développements successifs de la vénérable *Confrérie des vignerons*.

Le Tunnel du Simplon, par M. J.-El. David, rédacteur. Librairie Payot et Cie, Lausanne, prix 2 fr.

Dans le domaine des grands travaux d'utilité générale, l'événement capital de l'année 1905 sera, sans contredit, le percement du Tunnel du Simplon. Cette œuvre colossale, où se sont produits tant d'imprévus qui, à plus d'une reprise, ont fait douter, — oh! non pas les directeurs, mais le public, — de la réussite de l'entreprise, est enfin arrivée à chef. Le 24 février écoulé, toutes les difficultés étaient surmontées, les obstacles vaincus. La rencontre des deux galeries, celle d'Iselle, au sud, avec celle de Brigue, au nord, au point exact indiqué par les ingénieurs-chefs, était télégraphiée aux gouvernements des pays intéressés, et de chaleureuses félicitations échangées.

Dans peu de mois les trains internationaux franchiront la formidable chaîne des Alpes par un *tunnel de base*, dont l'altitude, au point culminant, atteint à peine 705 m., bien inférieure donc à la plupart des grandes lignes ferrées du Jura. Combien de personnes alors songeront aux diverses péripéties de l'entreprise ? Combien se rappelleront les dates précises, les faits importants de ce travail gigantesque ? — Sans doute, nos *Quotidiens* les ont notés ; mais les articles lus au jour le jour passent si vite de la mémoire ! C'est pour cette raison que beaucoup de lecteurs de la « *Gazette de Lausanne* » ont désiré posséder, réunis en un petit volume, les articles de M. le Rédacteur J.-El. David, qui, plus d'une fois, a eu l'heureuse fortune de visiter les travaux du tunnel.

Aux correspondances publiées, l'auteur a ajouté divers détails et notes complémentaires, ensorte que l'ouvrage forme une forte brochure, de plus de cent-trente pages, illustrée de plusieurs dessins et de nombreuses et belles photographies. Elle renferme l'historique du tunnel et indique comment les plus grandes difficultés ont été vaincues. C'est le seul livre populaire sur le Simplon. Tous ceux qu'intéressent le progrès des sciences, le développement des grandes voies de communications ; les maîtres et maitresses, appelés par leur vocation à donner à la jeunesse des renseignements exacts et circonstanciés, voudront le posséder, ou du moins l'avoir à disposition dans toutes les bibliothèques.

Ajoutons que l'impression et les illustrations sont absolument soignées et font le plus grand honneur à l'imprimeur, M. Luc. Vincent, à Lausanne.

F. U. D.

PARTIE PRATIQUE

RÉDACTION

La mort d'un écureuil.

Fernand jouait, un après-midi d'été, dans le bosquet voisin de la maison de ses parents. Il exerçait son adresse de tireur sur une cible de carton. Posté à quelques pas en arrière, jambes tendues, reins cambrés, il arme son flobert, vise et crac, lâche la détente. — Voilà un beau coup, dit-il avec orgueil en constatant le résultat. Encore, encore ! Il s'exalte à ce jeu et bientôt la cible est déchirée en son centre. Bon, fameux ! Quel tireur ! Soudain, il lève la tête. Là, sur la branche, un oiseau est perché, qui lance ses notes joyeuses dans le petit bois. — Oh ? oh ! dit Fernand, tirer sur un carton immobile et percer le centre est bien, mais viser un être plein de vie et l'atteindre est mieux ! Essayons ! Visant le petit chanteur, Fernand est prêt à tirer. Mais le père survient : il a tout vu. Pose ton arme, mon fils, et viens t'asseoir, je veux te conter une histoire.

« Dans ma jeunesse, j'avais la passion de la chasse et je puis me flatter d'avoir été un tireur assez adroit. Les moineaux du verger, les étourneaux de la vigne l'apprirent à leurs dépens. C'était une fête chez mes parents quand j'apportais, triomphant, quelque blaireau ou quelque lièvre. Avec quels cris de joie ils étaient accueillis ! A la suite d'une de ces chasses mémorables, mon parrain, qui voyait en moi un Nemrod accompli, me fit don d'une superbe carabine à deux coups. Nul cadeau ne pouvait m'être plus agréable ! Et me voilà lancé à travers les campagnes, le long des prés, dans la forêt aux fraîcheurs délicieuses, côtoyant le bord caillouteux de la rivière, grimpant le long des berges rapides, escaladant les monticules, la carabine prête, attendant une occasion, guettant une proie que m'offrirait le hasard. Un jour que le soleil resplendissait dans un ciel tout bleu, fatigué d'une poursuite longue et inutile, je m'étais allongé sur la mousse, mon fusil à mes côtés et je regardais, là-haut, quelques rayons de soleil perçant la voûte vert-sombre de la forêt, à cette heure pleine de bourdonnements. Soudain, je vois bouger sur la cime d'un sapin... gracieux et léger, volant plutôt qu'il ne bondit d'arbre en arbre, se coulant avec souplesse dans les ramures, apparaissant tout à coup, puis disparaissant, un petit animal tout roux, avec un joli rabat blanc sur la poitrine, un mignon écureuil, d'un saut presto s'est élancé sur un gros chêne. Assis sur son train de derrière et relevant avec orgueil jusque sur sa tête sa longue queue en panache, le voilà à sa toilette, lustrant de ses deux pattes agiles les fins poils de sa moustache.

» Je tirai ! — Dégringolant de branche en branche, l'innocent s'abattit à mes pieds, la poitrine rouge de sang. Tout son corps frissonnait. Il essaya de bondir, il retomba, se tordit, gratta le sol humide, se raidit et ne bougea plus !

» Pendant que je contemplais ma victime, la cruauté de mon action se présente à mes yeux dans toute sa réalité. Quoi ! ce petit être qui si gentiment gambadait au plus haut des arbres en savourant la fraîcheur de ce beau matin, ce gracieux animal, qui, tout joyeux, jouissait de la liberté et se grisait d'air pur, cet écureuil, je l'avais tué ! Que m'avait-il fait ? Rien du tout ! Quel mal avait-il commis ? Aucun ! Pour exercer mon adresse, pour satisfaire mon orgueil stupide et un mauvais besoin de destruction, je l'avais tué ! — Mais il avait une famille probablement ; de jolis écureuils attendaient impatiemment le retour du protecteur.

Et je me représentai alors ces petites têtes hors de la bauge paternelle, poussant des cris inquiets, fouillant la ramée de leur vif regard et appelant, apeurés, celui qui ne reviendrait plus !

» Je sortis du bois. Le ciel tout ensoleillé me semblait bien pâle, la rivière n'avait plus pour moi sa mélancolique poésie, ni les oiseaux de joyeuses roulades. Le sentier était raboteux ; l'odeur des terres fraîchement labourées m'écoeurait et la coupe violacée des colchiques m'exaspérait ! Ma carabine pesait lourdement sur mon épaule ! Je pris pour me rendre à la maison un chemin détourné ; je n'aurais pu voir personne ! J'entrai dans ma chambre, je jetai mon arme dans un coin et, le cœur étreint d'un malaise indéfinissable, je me mis à pleurer !

» Depuis ce jour, on ne me vit plus chasser... Quand, tout à l'heure, je t'ai vu ajuster l'oiseau qui tout heureux sifflait sur sa branche, le souvenir de ma dernière chasse s'est présenté à moi plus vivace et j'ai voulu, en te racontant ceci, t'épargner le remords d'une mauvaise action. — Laisse la vie à ces innocents qui égayent soit par leurs chansons, soit par leurs ébats, nos campagnes et nos bois.

» Souviens-toi de mon histoire, mon garçon, et puisse-t-elle te profiter ! »

Gve ADDOR.

DICTÉES

Degré supérieur.

Constantinople.

Oh ! Stamboul ! De tous les noms qui m' enchantent encore, c'est toujours celui-là le plus magique. Sitôt qu'il est prononcé devant moi une vision s'ébauche : très haut, très haut en l'air, et d'abord dans le vague des lointains, s'esquisse quelque chose de gigantesque, une incomparable silhouette de ville. La mer est à ses pieds ; une mer que sillonnent par milliers des navires, des barches, dans une agitation sans trêve, et d'où monte une clamour de Babel, en toutes les langues du Levant ; la fumée flotte comme un long nuage horizontal, sur l'amoncellement des paquebots noirs et des caïques dorés, sur la foule bariolée qui crie ses transactions et ses marchandages ; l'incessante fumée recouvre tout de son voile. Et c'est là-bas, au-dessus de ces buées et de ces poussières de houille, que la ville immense apparaît comme suspendue. En plein ciel clair, pointent des minarets aussi aigus que des lances, montent des dômes et des dômes, de grands dômes ronds, d'un blanc gris, d'un blanc mort, qui s'étagent les uns sur les autres comme des pyramides de clocher de pierre : les immobiles mosquées, que les siècles ne changent pas ; — plus blanches, peut-être, aux vieux âges, ces mosquées saintes, quand nos vapeurs d'Occident n'avaient pas encore terni l'air alentour et que les voiliers d'autrefois venaient seuls mouiller à leur ombre, mais pareilles toujours, et depuis des siècles couronnant Stamboul de leurs mêmes coupoles géantes, lui donnant cette même silhouette unique, plus grandiose que celle d'aucune ville de la terre.

PIERRE LOTI.

Le quartier du bazar, à Fez.

Oh ! le grouillement de ce bazar, le remuement silencieux de ces burnous, dans cette demi-obscurité confuse... Les petites avenues, en dédale, s'en vont de travers, recouvertes de vieilles toitures en bois, ou bien de treillages en roseau

sur lesquels s'enroulent des branches de vignes. Et là, tout le long, s'ouvrent les boutiques, grandes à peu près comme des niches, dans lesquelles se tiennent accroupis les vendeurs à turban, impassibles et superbes au milieu de leurs bibelots rares. C'est par quartiers, par séries, que les boutiques de même espèce sont groupées. Il y a la rue des marchands de vêtements où les échoppes miroitent de soies roses, bleues, orange ou capucine, de broderies d'argent et d'or, et où stationnent les dames blanches, voilées et drapées en fantômes. Il y a la rue des marchands de cuirs où pendent des milliers de harnachements multicolores pour les chevaux, les mulets ou les ânes ; toutes sortes d'objets de chasse ou de guerre, de formes anciennes et étranges, poires à poudre pailletées d'argent et de cuivre, bretelles brodées pour les fusils et les sabres, sacs de voyage pour caravanes, et amulettes pour traverser le désert.

Puis la rue des marchands de cuivre, où du matin au soir on entend, sur des plateaux ou des vases marteler des arabesques. La rue des brodeurs de babouches, où toutes les petites niches sont remplies de velours, de perles et d'or. La rue des peintres d'étagères ; celle des forgerons, nus et noirs ; celle des teinturiers aux bras barbouillés d'indigo et de pourpre. Enfin le quartier des fabricants de fusils, des longs fusils à pierre, minces comme des roseaux, dont la crosse incrustée d'argent s'élargit à l'excès pour embrasser l'épaule.

PIERRE LOTI.

Une oasis.

C'est le matin, le lumineux matin, et j'explore au hasard l'oasis charmante où notre petite ville de toile blanche va demeurer bâtie pour un ou deux jours. Au plus creux de la vallée coule une eau vive et claire, dans des bassins de granit rose qui ont le poli du marbre travaillé et qui sont sans une plante, sans une algue, dont le fond transparaît comme celui des artificielles piscines pour les ablutions de sultanes ou de houris. Elle court, l'eau rare, l'eau précieuse, tantôt dissimulée aux derniers replis roses des bassins, tantôt s'épanchant sur sa route en petits marécages sablonneux où croissent les roseaux, les tamarins et les palmiers superbes, éployés en panaches bleus.

On admire en passant chacun de ces jardins sauvages. Puis le petit recoin paradisiaque tout à coup vous est masqué derrière les blocs des granits énormes, et on ne voit plus, pour un temps, que les pierres polies où l'eau s'enferme, — jusqu'au moment où le miracle recommence, à quelque détour, et un autre bocage enchanté survient. Le ciel naturellement est d'une limpidité de cristal, comme un ciel d'Eden doit être. Et des oiseaux chantent dans les palmes ; des libellules tremblent, posées sur les joncs ; des reflets de soleil, malgré les roches surplombantes, se glissent et viennent danser par places au fil de l'eau remuée.

(L. J.)

PIERRE LOTI.

Le printemps en Suède.

Sous ce climat septentrional, rien de transitoire entre les saisons ; pas de crépuscule entre l'hiver et le printemps. Sous la glace qui se fend l'herbe pousse ; sous la neige qui se fond la fleur s'épanouit. On dirait que la nature tout entière se baigne avec volupté dans quelque invisible fontaine de Jouvence qui lui rend instantanément son éternelle jeunesse. Certains détails du paysage réjouissent même le regard par un charme particulier, par un contraste saisissant, qu'on ne connaît pas, que l'on ne soupçonne pas sous les latitudes tempérées, où tout se

transforme graduellement, avec discipline. Là, du jour au lendemain, tout se métamorphose, tout renait, tout s'improvise. C'est un changement à vue, c'est une féerie sans pareille. Primevères, violettes, jacinthes, narcisses, giroflées, toutes les fleurs printanières semblent jaillir du sol ainsi que des bouquets d'artifice. La verdure, non moins prompte que la trainée de poudre qui s'enflamme, fait irruption de toute part et se répand dans les prés, dans les bois, jusque sur les flancs humides du rocher. Le ruisseau, le torrent, hier encore captifs, s'élancent, bondissent et reprennent joyeusement leur partie dans le grand concert de la nature. Le ciel est bleu, le soleil brille, et, sous les premiers rayons, les glaciers eux-mêmes se teignent de brillantes couleurs et font ruisseler autour d'eux une efflorescence de pierreries, comme pour s'harmoniser avec ce divin spectacle du renouveau scandinave, avec cette merveilleuse fête que leur donne ce printemps spontané, le printemps du Nord.

(A. G.).

CH. DESLYS.

Les deux rires.

Il y a deux sortes de rires très distincts ou pour mieux dire opposés : le rire bienveillant et le rire moqueur.

Le premier est doux, gai, inoffensif ; l'autre est amer, peu joyeux et mordant. Le premier vient d'un cœur honnête et ressemble aux bouillonnements allègres d'une source d'eau pure ; l'autre naît d'un cœur dur et acerbe ; il pénètre comme ces liqueurs corrosives qui brûlent et noircissent tout ce qu'elles touchent.

L'un se couronne de fleurs, l'autre se revêt d'épines.

(*Tiré des Nouvelles Andalouses*).

A. R.

ANALYSE LOGIQUE

La rédaction de la partie pratique recevra volontiers les solutions d'analyse de ces phrases.

Bien que son nom fût bénî dans les congrégations, mêlé à toutes les prières, ou peut-être à cause de cela même, le grand homme d'Aps avait une dispense de Monseigneur et faisait gras, seul de la famille, découpant de ses mains robustes la chair saignante avec sérénité, sans s'inquiéter de sa femme et de sa belle-sœur, qui s'abreuaient, comme tante Portal, de figues et de melons d'eau.

(*Numa Roumestan*).

A. DAUDET.

Il se rappelait en frémissant le seuil plein de saumure sous la chaire, dans lequel trempaient les férules pour rendre le cuir plus cinglant, l'immense classe carrelée, où l'on récitait les leçons à genoux, où pour la moindre punition on se trainait, tendant et retirant la main, jusqu'au frère droit et rigide dans sa rugueuse soutane noire, relevée sous les bras par l'effort du coup, frère Boute-à-cuire, comme on l'appelait, parce qu'il s'occupait aussi de la cuisine, et le « han ! » du cher frère, et la brûlure au bout des petits doigts pleins d'encre, que la douleur poignait d'un fourmillement de piqûres.

(*Numa Roumestan*).

A. DAUDET.

RÉCITATION

Degré intermédiaire.

Donne-moi le monde.

Cher papa, donne-moi le monde !
Disait une fillette blonde ;
Je l'aimerais tant pour jouet
Au lieu de ce bébé muet
Qui me fatigue et m'embarrasse !
Je n'en veux plus et je le casse.
Le monde ! ça doit être beau !
Je le mettrai dans mon berceau,
Ou, près de moi, dans ma couchette,
Je lui garderai sa cachette.
Est-ce bien cher, papa, dis-moi, [roi ?...]
Plus cher qu'un train, plus cher qu'un
Je serai tellement gentille,
Et toujours ta petite fille !... [grand,
— Le monde, enfant, le monde est

Si grand, vois-tu, qu'en le serrant,
Notre maison, tout le village,
Et même ceux du voisinage
Ne pourraient pas le contenir.
Tu le verras, à l'avenir.
Mais, comprends-moi bien, mignonne,
Sur cette terre, il n'est personne
Qui puisse acheter à plaisir
Le monde, objet de ton désir.
— Oh ! puisque c'est demain ma fête,
Dit-elle en redressant la tête,
Je vais demander à maman
De me donner pour un moment
Un tout petit morceau du monde
Sur ma petite table ronde

AUG. GAILLARD.

Degré supérieur.

Le courage.

Le courage n'est pas seulement au soldat ;
Il n'est pas seulement à l'homme qui se bat
Pour défendre un pays qui pense et qui travaille :
La vie est elle-même un vrai champ de bataille,
Où chaque travailleur a son courage à lui.
Fuir le travail qu'on doit, c'est encore avoir fui !
Chacun de nous partout travaille dans le monde :
Le pêcheur ne craint pas le vent qui souffle et gronde...
Il lutte avec la mer pour prendre le poisson ;
Souvent le soleil tue, au temps de la moisson ;
Le carrier meurt, rongé de poussières malsaines ;
Le bûcheron, parfois, tombe du haut des chênes ;
Le maçon, le couvreur, du faite des maisons ;
Le pauvre balayeur respire des poisons...
— Et moi, moi qui n'ai pas beaucoup de peine à vivre,
N'ayant qu'à fatiguer mes bons yeux sur mon livre,
Pour apprendre à chérir ceux qui travaillent tant,
Je dirais toujours : Non ! Je serais mécontent ?...
La vie est un combat. Je veux remplir ma tâche.
Celui qui fuit le champ du travail est un lâche !

(C. F.)

J. AICARD.

ARITHMÉTIQUE

Calcul des résultats à telle approximation donnée.

Soit à résoudre le problème suivant :

Un employé qui a un traitement de fr. 2850 par an est renvoyé au bout de 296 jours, après avoir reçu, en divers acomptes, une somme totale de fr. 2000. Combien doit-il encore recevoir à 1 centime près ?

Si l'on donne à résoudre ce problème à des élèves ne connaissant ni la règle de trois, ni les fractions ordinaires, ils s'y prendront pour la plupart comme suit :

Traitements pour 1 jour = 2850 : 365 = fr. 7,80 ;

2950

300

Traitements pour 296 jours = fr. 7,80 × 296 = fr. 2308,80 ;

Solde redû = 2308,80 — 2000 = fr. 308,80.

Cette réponse n'est évidemment qu'approchée, puisque dans le quotient de la division nous avons négligé la fraction de centime $\frac{300}{365} = \frac{60}{73}$. En multipliant cette fraction par 296, on obtient fr. 2,43..., valeur qui ajoutée au solde trouvé ci-dessus porte la somme redue à fr. 308,80 + 2,43 = fr. 311,23.

Ce résultat peut très facilement être obtenu en n'employant que les fractions décimales. Il n'y a pour cela qu'à pousser la division assez loin. Mais jusqu'où faut-il aller pour être sûr d'avoir assez de décimales et de n'en pas avoir de trop ? Dans notre exemple, comme le multiplicateur 296 a trois chiffres entiers, il suffira de chercher encore trois chiffres au quotient. Il viendra ainsi :

Traitements par jour = 2850 : 365 = fr. 7,80821.

Traitements pour 296 jours = 7,80821 × 296 = fr. 2311,23.

Solde redû = fr. 2311,23 — 2000 = fr. 311,23.

La règle suivie ici et qui est applicable dans les cas semblables peut s'exprimer comme suit : évaluer le quotient avec autant de chiffres décimaux, après les unités de même ordre que l'approximation, qu'il y a de chiffres entiers au multiplicateur.

Si, comme cela se présente souvent, le résultat doit être exact à $\frac{1}{2}$ centime près, on déterminera le quotient comme l'indique la règle, mais on en *forcera* le dernier chiffre chaque fois que le reste de la division sera plus grand que la moitié du diviseur.

Appliquons ces explications à la solution d'un second problème.

Six ouvriers, A., B., C., D., E. et F., se sont associés pour entreprendre à forfait la fabrication de 400 st. de bois, à raison de fr. 2,25 le stère. Que recevra chacun à $\frac{1}{2}$ centime près, sachant qu'ils ont fait : A. 41 journées, B. 35 journées, C. 37 journées, D. 38 journées, E. 42 journées et F. 40 journées ?

SOLUTION : Somme à partager = fr. 2,25 × 400 = fr. 900 ;

Total des journées = 41 + 35 + 37 + 38 + 42 + 40 = 233.

Après avoir obtenu le prix de la journée, nous le multiplierons par le nombre de journées de chaque ouvrier. Chacun des multiplicateurs n'ayant que deux chiffres entiers, il suffira d'avoir au quotient deux chiffres après celui des centimes, et de *forcer* le dernier chiffre s'il y a lieu.

Prix de la journée = 900 : 233 = fr. 3,8626..., soit fr. 3,8627.

2010
1460
620
1540
142

(Le dernier chiffre du quotient a été *forcé* parce que 142 est plus grand que la moitié de 233).

Part de A. = fr. 3,8627 × 41 = fr. 158,3707, soit fr. 158,37
» B. = fr. 3,8627 × 35 = fr. 135,1945, » fr. 135,19
» C. = fr. 3,8627 × 37 = fr. 142,9199, » fr. 142,92
» D. = fr. 3,8627 × 38 = fr. 146,7826, » fr. 146,78
» E. = fr. 3,8627 × 42 = fr. 162,2334, » fr. 162,23
» F. = fr. 3,8627 × 40 = fr. 154,508, » fr. 154,51

TOTAL, fr. 900,—

La même règle est applicable quand le multiplicateur a des décimales. Soit encore le problème suivant :

Un négociant a reçu 59,7 hl. de vin qui lui reviennent, tous frais compris, à fr. 2864,50. Il en remet à un de ses bons amis 9,12 hl. qu'il cède au prix coûtant. Combien cet ami aura-t-il à payer, à $\frac{1}{2}$ centime près ?

SOLUTION : Le multiplicateur 9,12 n'ayant qu'un chiffre entier, il suffira de chercher au quotient un chiffre après celui des centimes.

Prix de l'hl. = fr. 2864,5 : 59,7

» » = 28645 : 597 = fr. 47,981..., soit fr. 47,982, par excès.
4765
5860
4870
940
343

Prix de 9,12 hl. = fr. 47,982 × 9,12 = fr. 437,59584 par excès, soit fr. 437,59.

J. FROSSARD.

COMPTABILITÉ

Prix de revient.

Une maîtresse lingère désire connaître le prix de revient d'une chemise confectionnée dans les conditions suivantes : pour éviter les pertes de temps et d'étoffe, elle en fait faire 15 douzaines à la fois ; il a été employé 11 $\frac{1}{2}$ pièces de toile de 52 mètres chacune, toile valant fr. 0,95 le mètre ; il a fallu pour les plastrons 21,50 mètres de toile pur fil à fr. 3,70 le mètre ; pour les cols et les poignets, 35 mètres de toile de même qualité et de même prix ; pour doubler les plastrons, les cols et les poignets, 128,75 mètres de triplure, à fr. 0,60 le mètre ; pour les cols et les poignets, 35 mètres de doublure à fr. 0,50 le mètre ; 180 bobines à fr. 2,70 la douzaine. — La confection a occupé 7 ouvrières pendant 24 journées chacune, journée comptée à fr. 3,30. Enfin la lingère ajoute comme frais généraux, le 18 % de la façon des journées.

P. R.

Prix de revient.

	F.	C.
Toile : 11 1/2 pièces de 52 m. à fr. 0,95	568	10
" pour plastrons : 21,50 m. à fr. 3,70	79	55
" pour cols et poignets ; 35 m. à fr. 3,70	129	50
Triplure des plastrons, cols et poignets : 128,75 m. à fr. 0,60	77	25
Doublure des cols et poignets : 35 m. à fr. 0,50	17	50
Bobines de coton : 15 douz. à fr. 2,70	40	50
Confection : 7 ouvrières pendant 24 journées à fr. 3,30	554	40
Frais généraux : 18 % de fr. 554,40.	99	79
Prix de revient des 15 douzaines	1566	59
" d'une chemise, fr. 1566,59 : 180	8	70

CONSEILS

Apprenons à n'être ni trop autoritaires ni trop tendres. N'exigeons point de nos petits l'obéissance inintelligente et passive, mais élevons-les dans une ferme discipline, dans celle qui leur apprend de très bonne heure à être leurs propres maîtres, à se décider seuls, à veiller d'eux-mêmes, dans la mesure du possible, à leur sécurité. Apprenons-leur à être actifs, prudents et débrouillards. Mettons-nous bien en tête que l'éducation n'est point l'art d'enseigner aux enfants la soumission aveugle. Elle n'a d'autre but que de faire des hommes libres, et dignes de la liberté par leur sagesse à vivre.

Dr DE FLEURY.

L'alcool que tu bois, l'excès de bonne chère que tu fais, telle contagion que tu risques en faisant la fête, seront payés un jour par le cerveau de ton enfant ! Et vous, parents qui vous querellez devant vos petits, qui leur laissez voir vos colères, votre paresse, votre inconduite ou votre lâcheté à vivre, sachez que ces jeunes esprits ne seront formés de rien d'autre que de votre héritage mental, et des impressions de chaque jour que votre exemple proposera à leur besoin d'imitation. (*L'âme de l'enfant*).

(*Communiqué par E. N.*)

Dr DE FLEURY.

Comme l'a dit Buffon, « le style est l'homme même » : quoi que fasse un auteur, le sujet de tout ce qu'il écrit, c'est lui, et on l'y voit au naturel. S'il est affligé d'une de ces âmes filandreuses, lourdes, obscures, désagréables, mauvaises, quand il envelopperait de plumes d'aigle ou d'un duvet de cygne les plus sublimes ou les plus suaves élucubrations, il ennuierait ou il agacerait : s'il est sensible, bon, intelligent, gai, sincère, il pourra écrire à sa fantaisie sur les sujets les plus opposés, on le reconnaîtra toujours pour ce qu'il est.

Les paroles inutiles font toujours du mal.

CH. WAGNER.

Errata. — Page 411, ligne 11, lisez : *lui ont fait donner*, au lieu de : *lui ont donné*. Même page, plus bas, à propos du nid, lisez : *Il se révèle*, au lieu de : *Il se relève*. Page 412, première ligne, lisez : *infestés*, au lieu de : *infectés*.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTES : Renens-Gare : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 4 août.

— **Avenches** (école enfantine) : fr. 800 pour toutes choses avec augmentation de fr. 50 tous les cinq ans jusqu'à concurrence de fr. 1000 ; 8 août. — **Arrissoules :** fr. 1000, plus logement, fr. 20 d'indemnité de jardin et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 11 août.

Ecole primaires

MM. les régents qui ont fait leur école de recrue en 1903 sont priés d'en informer le Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1^{er} service, en mentionnant la date de leur incorporation militaire.

ÉCOLE CANTONALE DE COMMERCE, A LAUSANNE

Un concours est ouvert pour la nomination d'un **directeur** de l'école cantonale de commerce.

Le titulaire peut être chargé de 10 heures de leçons par semaine au maximum. Traitement annuel jusqu'à fr. 6000.

Adresser les demandes d'inscription au département de l'Instruction publique et des cultes (2^{me} service), avant le 15 août, à 6 heures du soir.

Gymnase classique et collège cantonal.

Le poste de maître chargé de l'enseignement des mathématiques au Gymnase classique et dans les classes supérieures du Collège cantonal est au concours.

Traitement fr. 4000 pour 20 heures de leçons par semaine.

Entrée en fonctions le 4 septembre 1903.

Adresser les demandes d'inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^{me} service, jusqu'au 26 août prochain, à 6 heures du soir.

FAOUG. — Le poste de pasteur de la paroisse de Faoug est au concours.

Adresser les demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique et des Cultes, jusqu'au 8 août prochain, à 6 heures du soir.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 11 juillet, le Conseil d'Etat a nommé :

Maitre de violon à l'Ecole normale, M. Henri Gerber, à titre provisoire et pour une année.

Dans sa séance du 18 juillet, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Auguste Deluz, en qualité de maître de latin, de grec et de français au collège mixte d'Aubonne.

Dans sa séance du 25 juillet, le Conseil d'Etat a composé sa délégation à la commission de consécration, pour la période triennale de 1903-1908, de :

M. le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

MM. Bugnon, Eugène, député, à St-Prex ; Paris, Félix, ancien instituteur, à Lausanne ; Morel, Louis, négociant, à Echallens.

Il a désigné comme président de la commission le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Dans sa séance du 28 juillet, le Conseil d'Etat a nommé M. le suffragant Louis Spiro, au poste de pasteur de la paroisse de Huémoz.

LIVRES DE CLASSE

adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève.

„ATAR“ (S. A.) ÉDITEUR

Cité, 20, Genève

LESCAZE, A. Premières leçons intuitives d'allemand , troisième édition.	75 c.
Manuel pratique de langue allemande , 1 ^{re} partie, 5 ^{me} édition. (Médaille d'argent à l'Exposition de Genève 1896).	1 fr. 50
Manuel pratique de langue allemande , 2 ^{me} partie, troisième édition	3 fr.
Lehrbuch , 1 ^{re} partie. Illustré.	1 fr. 40
Lehrbuch , 2 ^{me} partie. Illustré.	1 fr. 50
CORBAZ, A. Exercices et problèmes d'arithmétique .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans).	70 c.
» livre du maître.	1 fr.
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans).	90 c
» livre du maître.	1 fr. 40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans).	1 fr. 20
» livre du maître.	1 fr. 80
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.	1 fr. 50
Solutionnaire de géométrie.	50 c.
DUCHOSAL, M. Notions élémentaires d'instruction civique.	60 c.
PITTARD, Eug., prof. Premiers éléments d'histoire naturelle , 2 ^{me} édition.	2 fr. 75
CHARREY, A. Livre de lecture.	1 fr. 80
ROULLIER-LEUBA, prof. Nouveau traité complet de sténographie française Aimé Paris , (Ouvrage officiel de l'Union sténographique suisse Aimé-Paris). Cartonné 3 fr. Broché	2 fr. 50
PLUD'HUN, W. Parlons français . 14 ^{me} mille.	1 fr.
Livres universitaires . (Envoi franco du catalogue).	

Fabrication de Cahiers d'école

EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires

Prix courant à disposition ☺ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne

Maison fondée en 1884

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises. ☺
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Les

MACHINES A COUDRE

 **SINGER**

qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

ou

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR { Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

*Ce succès immense et sans précédent
rouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre
SINGER*

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

*S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER***

Direction pour la Suisse
13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

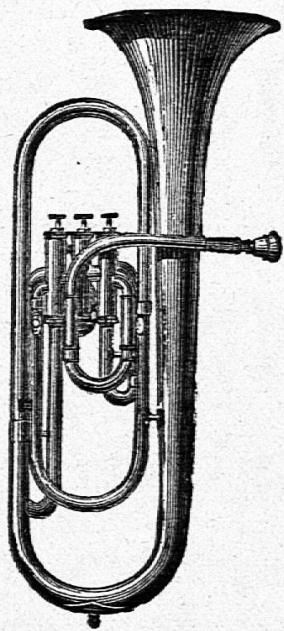
Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



Ne manquez pas
d'essayer les instruments

DE LA
MANUFACTURE GÉNÉRALE
d'INSTRUMENTS de MUSIQUE

Faetisch Frères

A LAUSANNE

Succursales à Vevey et à Paris

Maison de confiance, fondée en 1804

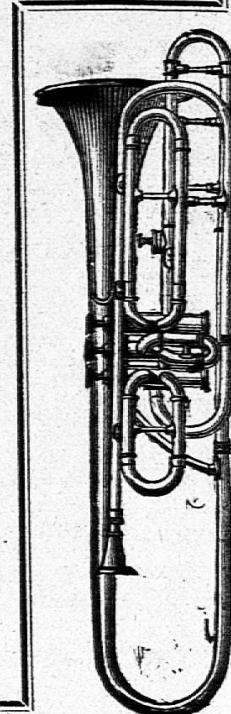
NOS INSTRUMENTS, A VENT ET A CORDES

Pianos et Harmoniums

Sont reconnus les meilleurs

Vous en serez persuadés en faisant
un essai. D'autres fabriques vendent
des instruments à des prix plus élevés
mais ils ne sont pas d'une qualité
meilleure malgré cette élévation de
prix. Catalogue gratis.

CORDES, 1^{er} choix pour tous les instruments



Dieu

Humanité

Patrie

XLI^e ANNÉE — N^os 32-33.

LAUSANNE — 19 août 1905.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : G. Hintenlang, instituteur, Noirraigüe.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgeurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céliney.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Moeckli, Th., inst., Neuveville.
Santebin, instituteur, Saïcourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet**, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Valais.

MM. **Blanchut**, F., inst., Collonges
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Meyer**, F., inst., St-Prex.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Failliettaz, G. inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

MM. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande

MM. **Dr Vincent**, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz**, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne ; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Dueret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey ; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

H985x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne

VIENT DE PARAITRE

DICTIONNAIRE encyclopédique illustré ARMAND COLLIN

80 000 mots — 1800 articles encyclopédiques — 4500 gravures —
300 cartes — 4 planches couleur tirées hors texte.

Un fort vol. in-4° de 1030 pages. Relié toile 10 fr.

RENTRÉE DES CLASSES

Tous les ouvrages en usage dans les établissements d'instruction publique et dans les institutions privées sont en vente à la

Librairie PAYOT & Cie, 1, rue de Bourg, 1, Lausanne

Programmes et catalogues en distribution.

**MCE BOREL & CIE - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·**



DESSIN **GRAVURE**
• **CARTES GÉOGRAPHIQUES** •
CARTES HISTORIQUES - STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES - PANORAMAS - DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
• **CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE** •

FONDATION BERSET-MULLER

L'Asile de Melchenbuhl, près Berne, peut recevoir un nouveau pensionnaire dès le 1^{er} octobre 1903.

Les anciens instituteurs et institutrices, suisses ou allemands, âgés de 55 ans au moins et ayant enseigné pendant 20 ans en Suisse ou les veuves des instituteurs qui auraient rempli ces conditions, peuvent, s'ils désirent être admis dans cet asile, se procurer à la Chancellerie du Département fédéral de l'Intérieur, le règlement spécial qui détermine toutes les conditions d'admission.

Les demandes d'admission devront être adressées au soussigné jusqu'au 31 août au plus tard.

Le président de la Commission administrative,
ELIE DUCOMMUN.

Berne, 30 juillet 1905.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGERB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

On cherche une maîtresse patentée pour enseigner le français dans un Institut de jeunes filles à Lugano. — Adresser offres à la Gérance sous lettre X.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE

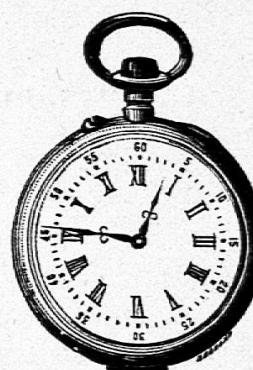


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.